



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

01/2016 => Installation de deux nouveaux conseillers municipaux

Madame Véronique BATREAU, conseillère municipale et adjointe au maire en charge des travaux a donné sa démission pour raison professionnelle en date du 2 octobre 2015. Cette dernière a été accordée par M. le Préfet en date du 28 décembre 2015.

Pour ce fait, Mme Géraldine PICARD, personne suivante sur la liste « Etréchy avec Vous » est proposée au conseil municipal.

Madame Armandine DALMAN, conseillère municipale du groupe Etréchy Bleu Marine a donné sa démission en date du 18 décembre 2015 car de nouvelles fonctions l'attendaient au sein d'Etréchy Bleu Marine.

Pour ce fait, Mme Sandrine PALVADEAU, personne suivante sur la liste « Etréchy Bleu Marine » est proposée au conseil Municipal.

Nous avons voté pour et souhaitons la bienvenue à ces deux nouvelles élues.

02/2016 => Mise à jour du tableau des effectifs de la collectivité d'Etréchy.

Le conservatoire de musique d'Etréchy a été transféré à Entre Juine et Renarde et les professeurs et agents territoriaux qui le composaient ont fait le choix d'y être aussi transférés.

Ces derniers ne seront donc plus rattachés à notre commune.

03/2016 => Modification du nombre d'adjoints

La démission de Mme BATREAU laisse le poste de 4ème adjoint au maire en charge des travaux vacant. Il était proposé de ramené le nombre d'adjoints au maire de 7 à 6.

Concrètement, les travaux sont donc sous la tutelle de Mr COLINET qui est déjà adjoint au maire à la Vie Scolaire et au fleurissement de la ville.

Il sera épaulé, pour la vie scolaire par Mme MOREAU qui sera donc conseillère municipale déléguée à la Vie Scolaire et par M. VOISIN, conseiller Municipal délégué aux travaux.

Nous trouvions que passer de 7 à 6 adjoints était une source d'économie pour le contribuable. Mais finalement, la pléthore de conseillers municipaux délégués à un domaine efface cet effort municipal, sachant que notre sécurité est déjà la charge d'un conseiller municipal délégué.

Nous nous sommes abstenus !

04/2016 => Subvention au centre communal d'action social

Il était proposé de consentir au versement anticipé d'une partie de la subvention 2016 dès le mois de janvier au centre communal d'action social pour lui permettre de disposer des moyens d'honorer toutes ses obligations. Cette disposition s'imposait pour tenir compte du décalage dans le versement des loyers.

Question d'Etréchy Bleu Marine : Quel est le montant de la subvention totale du CCAS ?

Mr RAGU : Elle n'a pas été encore fixée.

Encore une fois, on vote des montants dans le flou le plus total. De plus, alors que nous sommes en février, on doit valider un versement de janvier.

Pourquoi passer par le conseil municipal si ce paiement a déjà été fait ? A part pour combler encore une fois un oubli ?

Étant donné que la majorité à tout fait pour que nous ne siégions pas au CCAS, nous nous sommes abstenus !

05/2016 => Avance de subvention au comité des fêtes

Il était demandé de verser une avance sur subvention au comité des fêtes afin que ce dernier ait les moyens suffisants de répondre à ses engagements pour l'organisation des festivités de notre ville.

Nous avons voté pour !

06/2016 => Prise en charge de dépenses d'investissement avant approbation du budget.

Des dépenses d'investissement peuvent être engagées pour un exercice avant que le budget soit voté.

Il était donc proposé d'accorder les avances sur les investissements suivants :

- Porte école Lavandière : 3364,80 euros
- Travaux logement 42 rue Fontaine : 5237,60 euros
- Travaux mairie 2ème étage : 2957,04 euros
- Bloc de puissance : 2844 euros
- Réfection éclairage route de Chamarande : 1840,80 euros
- Chaudière Jean Monet : 18634,31 euros
- Réfection poteau incendie : 11300 euros
- Travaux mairie RDC : 6000 euros
- 50 composteurs : 450 euros
- Mobilier : 5 500 euros
- Ordinateur : 500 euros

Le tout pour un montant de 58628,55 euros

Question d'Etréchy Bleu Marine : Pourquoi la municipalité finance des travaux au second étage de la mairie alors que cet étage héberge l'intercommunalité ?

Mme le maire : La mairie loue ses locaux du 2ème étage à la C.C. Étant donné que cette dernière de part son élargissement a besoin de créer de nouveaux bureaux, les travaux d'aménagement incombent donc au propriétaire.

Nous avons voté pour !

07/2016 => Vente d'une propriété bâtie sise 2 impasse du Roussay

Une propriété bâtie datant de 1939 et faisant partie du contingent municipal a été expertisée par les domaines à 140 000 avec une marge de négociation de 10%.

Vu l'état du bien, le prix de vente a été fixé à 130 000 euros

Question d'Etréchy Bleu Marine : Pourquoi demander aujourd'hui l'aval du conseil municipal alors que ce bien est en vente depuis plus de 6 mois ?

Mme le maire : Nous avons des personnes qui nous ont fait une offre, donc nous officialisons la vente.

Nous avons voté pour !

08/2016 => Dénomination de voie

Le 14 janvier, le lotissement intitulé « les jardins des Vrigneaux » a été livré et une impasse située au 5 de cette rue dessert les 3 lots bâtis.

Il était proposé de nommer cette impasse : « impasse des Vrigneaux »

Nous saluons toute la créativité municipale pour cette dénomination. En espérant qu'un cabinet d'étude n'ait pas été mandé...

Nous avons voté pour !